

Arrêté N° 2025-289

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

Arrête :

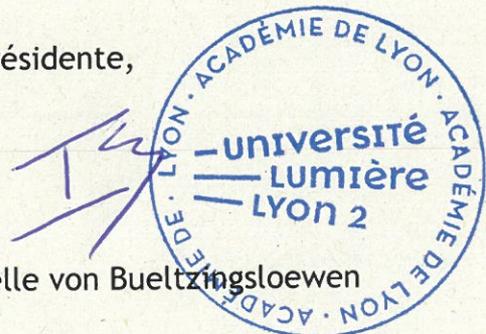
Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme « Licence professionnelle Gestion des Opérations de Marchés Financiers et de Réseau », est constitué conformément au tableau en annexe 1. Il évaluera le dossier de Monsieur Daniel CARRACOI.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 13/05/2025

La Présidente,

Isabelle von Bueltzingsloewen



Licence Professionnelle Gestion des Opérations de Marchés Financiers et de Réseau

CP VAE	Président.e de jury	Enseignant.e.s	Professionnel.le.s
VAE	LALLART Hubert PRAG	MOULETTE Pascal MCF	ALLIER Romain Responsable service bourse – Banque Saint Olive



Annexe arrêté n°2025-289